



Atlas de la Biodiversité Communale

ROMANS

Grand concours « Un jardin pour mon hérisson »

Règlement

Art. 1 : Objet :

La LPO Drôme, association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé Domaine de Gotheron, 26320 Saint-Marcel-lès-Valence, organise sous l'égide de la Ville de Romans, un concours de jardins aménagés en faveur de la biodiversité.

L'objectif de cette opération est de promouvoir la biodiversité de proximité auprès du grand public, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Romans 2016.

Art. 2 : Participants

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, habitants de Romans-sur-Isère. Autant de propositions de photographies pourront être acceptées par jardin. Un seul jardin par auteur pourra cependant être primé.

Art.3 : Principe du concours, formats et délais de rendu

Le thème du concours est «Un jardin pour mon hérisson ».

L'enjeu du concours est de promouvoir les aménagements en faveur de la biodiversité de proximité réalisés dans les jardins particuliers, à travers la photographie de ces aménagements.

Ces aménagements pourront s'inspirer du document "Boîte à outils" (<http://www.lpo-drome.fr/un-jardin-pour-mon-herisson/>).

Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul jardin. Un jardin pourra supporter autant d'aménagements que souhaité par le participant. Les photographies soumises devront illustrer chaque aménagement réalisé et être accompagnées d'une légende précisant le type d'aménagement.

Une seule photographie par aménagement sera acceptée.

Le format de la photographie est libre.

Les photographies doivent être en couleur. La photographie peut avoir été faite avec un appareil argentique classique ou un appareil numérique.

Chaque participant devra faire parvenir sa ou ses photographies en format papier ou numérique :

- Par voie postale à : LPO Drôme, Domaine de Gotheron, 26320 Saint-Marcel-lès-Valence
- Par mail à : mobilisation.drome@lpo.fr

Le participant devra impérativement préciser, par mail ou sur papier libre les informations suivantes :

- Nom
 - Prénom
 - Adresse du jardin
- et s'il le souhaite :
- Adresse mail
 - Téléphone

La participation au concours vaut acceptation du règlement.

La date limite de réception des photos est fixée au lundi 31 octobre 2016 à 23h59.

Art. 4 : Sélection des gagnants, jury, proclamation des résultats

Un jury se réunira pour désigner les jardins gagnants. Les prix seront attribués aux 5 meilleurs jardins aménagés.

Le jury sera composé d'experts naturalistes et d'élus de la Ville de Romans.

Le jury est souverain, sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Les lauréats seront annoncés et récompensés le 4 novembre 2016 lors de la Grande soirée Biodiversité qui se tiendra dès 19h00 salle Jean Vilar à Romans.

Les lauréats pourront également être informés par courrier ou par téléphone. Leur nom et photos pourront être diffusés sur le site de la Ville, les réseaux sociaux et dans les journaux locaux.

Les prix ne pourront être échangés contre des espèces. En cas d'absence lors de la remise des lots, ceux-ci pourront être retirés à la Ville de Romans ou auprès de la LPO Drôme. Les lots ne seront pas expédiés.

Art. 5 : Utilisation des données personnelles

Nous certifions que les données personnelles recueillies ne seront pas réutilisées. Conformément à la CNIL, vous avez un droit de rectification/suppression des données vous concernant sur simple demande auprès de la LPO Drôme (0475573239).